

L'Echo 29 mars 2011

## **Des obligations émises par KBC posent question**

Existe-t-il une différence entre les profils de risque décrits dans les fiches de produits et dans les prospectus de deux obligations émises par KBC en 2008? C'est l'une des questions posée par Investor Protection, une association de défense des investisseurs. Pour tenter d'obtenir des réponses à une série de questions, Investor Protection, qui représente ici quelques clients, s'est adjoint les services de l'avocat Laurent Arnauts. Ce dernier a envoyé une lettre à KBC vendredi.

Profil défensif?

Pendant quelques mois, Investor Protection a étudié les obligations KBC Ifima 5-5-5 (375 millions d'euros) et KBC Group 5-5-5 (300 millions d'euros), émises en avril et en mai 2008.

Ces deux obligations payent un coupon annuel de 5% et sont basées sur un panier d'obligations gouvernementales composé de l'Espagne, la Belgique, la France, la Grèce et l'Italie. Elles devaient être remboursées à 100% à l'horizon 2013 à condition qu'il n'y ait eu aucun événement de crédit dans un de ces pays.

Ces derniers temps, en raison de la situation en Grèce, l'un des pays présent dans le panier, la valeur des obligations a chuté à 80%. "Il y a en réalité une nette différence entre le profil de risque défensif présenté dans la fiche d'information des produits et dans les prospectus où l'on parle plutôt de profil dynamique", explique Albert Biebuyck, fondateur d'Investor Protection. Pour lui, les investisseurs n'ont pas été correctement informés du mécanisme "premier à faire défaut", une procédure qui prévoit que le risque de l'entière de l'obligation est basé sur le premier des pays à faire défaut ou à restructurer sa dette. À la suite de plaintes, KBC aurait proposé à certains clients un remboursement partiel des obligations.

Chez KBC, on assure que lorsque les obligations ont été émises, elles disposaient d'un profil défensif, "mais le risque de restructuration de la dette des pays a changé". La banque a décidé que si l'un des pays faisait défaut, un système supplémentaire de protection du capital du client serait proposé.

Cette proposition est intervenue après les problèmes rencontrés par la Grèce et par les autres pays périphériques de la zone euro. Le profil des obligations a alors été requalifié de "dynamique". Selon le porte-parole de KBC, "tous les détenteurs de ces produits ont été avertis de ce changement". Et ce dernier de démentir l'existence d'une divergence entre le prospectus et la fiche produit. JN et NK